



PRÉFÉRENCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉQUITABLE ACCESS (ACCÈS ÉQUITABLE)

Qu'est-ce que le programme d'Accès Équitable ?

Le programme d'Accès Équitable est une préférence de loterie accordée aux candidats qui :

- sont sans domicile fixe ;
- font partie du système de placement en famille d'accueil du district ;
- bénéficient d'une aide temporaire aux familles nécessiteuses (TANF) ou d'un programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) ; ou
- sont inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire et dépassent d'un an, ou plus, l'âge correspondant à la classe dans laquelle ils sont actuellement inscrits.

Comment un candidat peut-il bénéficier du programme d'Accès Équitable ?

Les candidats n'ont pas besoin de fournir de documents pour prouver leur admissibilité à cette préférence.

Au lieu de cela, si les familles s'inscrivent dans une école offrant la préférence dans le cadre du programme Equitable Access (accès équitable), elles doivent simplement sélectionner l'option « Je donne mon consentement » sur la dernière page de l'application My School DC.

Quelles sont les écoles participantes au programme d'Accès Équitable ?

Pour en savoir plus sur les écoles qui offrent la Préférence d'Accès Équitable, veuillez visiter la page [Candidature aux Écoles d'Accès Équitable](#) sur notre site web !

Vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples informations ?

Vous pouvez visiter la page [Candidature aux Écoles d'Accès Équitable](#) pour des informations supplémentaires sur le fonctionnement de la Préférence d'Accès Équitable pour l'année scolaire 2025-26.

De plus, la ligne d'assistance My School DC est disponible pour répondre à vos questions au **(202) 888-6336** du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, ou par courriel à info.myschooldc@dc.gov.

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ ICI

